



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-R77.3

Date : 25 août 2010

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Composée comme suit : M. le Juge O-Gon Kwon, Président
M. le Juge Kevin Parker
M. le Juge Burton Hall

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 25 août 2010

LE PROCUREUR

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE FIXANT LA DATE
D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT**

Le Procureur *amicus curiae* :

M. Bruce MacFarlane

L'Accusé :

Vojislav Šešelj

LA PRÉSENTE CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU la Version publique expurgée de la deuxième décision en date du 3 février 2010 et relative à la demande de l'Accusation concernant de nouvelles violations de mesures de protection et présentée sur le fondement de l'article 77 du Règlement (trois livres), rendue le 4 février 2010, et l'Ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation qui y est annexée et dans laquelle la Chambre de première instance a engagé contre Vojislav Šešelj une procédure l'inculpant d'un chef d'outrage au Tribunal, punissable au titre de l'article 77 A) ii) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »), pour avoir divulgué dans un livre des informations permettant d'identifier 11 témoins protégés en violation d'ordonnances d'une Chambre,

ATTENDU qu'une nouvelle comparution initiale a eu lieu le 6 mai 2010,

ATTENDU que, selon l'article 65 bis A), la Chambre de première instance doit convoquer une conférence de mise en état dans les cent vingt jours de la comparution initiale de l'accusé,

EN APPLICATION de l'article 65 bis A) du Règlement,

CONVOQUE une conférence de mise en état pour le vendredi 3 septembre 2010 à 14 h 15 dans la salle d'audience III.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

/signé/

Burton Hall, Juge de la Chambre de
première instance

Le 25 août 2010
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]